

Règlements du ski joering avec cavalier meneur – Avoriaz 2026

Ce règlement est adapté du règlement officiel de SKIJOR USA, association qui régit les compétitions américaines. Ce règlement est le fruit de leur expérience de 3 décennies de compétition outre atlantique.

Le but de celui-ci est de vous proposer une trame réglementaire qui nous permettra de développer cette discipline dans un souci d'équité, de sécurité et de bien-être animal.

Voici les règles suggérées (puisque c'est une première, des évolutions mineures de ce règlement pourront vous être adressées la veille de la course).

COMMENT SE DERoule UNE COMPETITION DITE « CAVALIER MENEUR »

Un cheval est monté d'un cavalier qui le lance à l'allure de son choix en ligne droite(ou presque). Il tracte un skieur ou snowboarder ou bout d'une corde. Celui-ci doit effectuer un slalom entre des jalons, et en passant des bosses. Le vainqueur est le skieur le plus rapide.

DIX PRINCIPALES RÈGLES D'ÉQUITÉ CONCURRENTIELLE

1. Une équipe est composée d'un cheval, d'un cavalier et d'un skieur. Les équipes doivent s'efforcer de concourir au plus haut niveau de leurs capacités.
2. Un cheval ne peut concourir que deux fois par jour. Il peut concourir dans des catégories différentes mais toujours avec ce maximum de 2 enregistrements.
3. Un cavalier peut concourir deux fois avec le même cheval dans la même catégorie. Il peut concourir plus mais avec des chevaux différents. Il peut aussi concourir dans des catégories différentes.
4. Un skieur ou un snowboarder peuvent concourir jusqu'à quatre fois par jour mais ne peuvent concourir plus d'une fois avec la même équipe (cheval/cavalier)
5. Pour cette 1^{ère} édition, il y aura 3 catégories : Sport ; snowboarder ; jeunes (la catégorie jeune est ouverte aux jeunes skieurs ou snowboarders de 12 à 16 ans avec autorisation parentale)
6. Les épreuves comportent 2 manches. Si la qualité de neige et le nombre de participants le permettent, une manche d'entraînement pourra avoir lieu avant la compétition (confirmation la veille au soir)
7. Pour le classement, les temps des 2 manches sont ajoutés, une moyenne est faite, les pénalités des 2 manches ajoutées ensuite.

8. Une porte manquée sera pénalisée de 3 secondes, un saut esquivé 3 secondes. Ce sont les spatules de ski et les 2 chaussures qui doivent contourner la porte.
9. Le skieur doit terminer en position debout sur au moins un ski, corde en main. Lors du franchissement de la ligne d'arrivée.
10. Si le skieur laisse tomber la corde AVANT de franchir la ligne de départ, il aura droit à un redémarrage.

LES DIX PRINCIPALES RÈGLES DE SÉCURITÉ

1. Situé sur le domaine skiable, les professionnels de sécurité des pistes seront à proximité immédiate pendant la compétition.
2. Le cheval, le cavalier et le skieur doivent être en bonne forme physique pour participer aux épreuves.
3. Le passeport du cheval devra être présenté à l'inscription, le cheval devra être à jour de vaccination (grippe équine, tétanos). Le cavalier doit être titulaire d'une licence FFE club ou licence verte (tarif 10€).
4. Les skieurs et les cavaliers pourront inspecter et marcher sur la piste avant l'heure de la course. Si un concurrent estime le tracé dangereux, il devra le signaler à ce moment-là. Et le comité de course se réunira immédiatement pour en modifier des éléments ou approuver la sécurité.
5. La course peut être temporairement stoppée à tout moment par le directeur de course pour corriger un défaut de sécurité, voire définitivement si les conditions de reprise ne sont pas réunies.
6. La consommation excessive d'alcool ou l'usage de drogues pouvant nuire ou améliorer les performances d'un pilote ou skieur, ou constituer un danger pour lui-même ou pour autrui, sont interdits. Les organisateurs de l'événement peuvent disqualifier les concurrents ou les membres d'une équipe s'ils sont jugés sous influence pendant l'événement, au point que la sécurité devient un facteur et/ou que leur jugement soit altéré.
7. Le skieur doit porter un casque de protection, le port d'une bombe et d'un gilet est recommandé pour les cavaliers. Le cheval peut être ferré ou pieds nus. S'il est ferré, pensez aux plaques et pointes. Si le cheval est ferré, les protections des jambes (guêtres et bandages) sont fortement recommandées.
8. La sangle d'attache de corde sera particulièrement contrôlée. Des modèles vous seront soumis et/ou prêtés. Cette sangle ne doit pas être élastique, elle doit permettre la fixation du mousqueton de corde. Le dispositif ne doit pas affecter l'ajustement de la selle, de sorte que la corde de traction du skieur soit fixée à environ 15 cm du troussequin, mousqueton inclus. La corde sera d'une longueur de 10m et d'un diamètre de 3/8 " soit environ 9.5 mm
9. Le parcours devrait présenter un maximum de 15cm de profondeur à l'impact du sabot du cheval. En cas de conditions détériorées, la course pourra être stoppée pour la protection des chevaux.

10. Le fair-play est essentiel au succès de l'événement. Par leur inscription, les concurrents acceptent de traiter leur cheval dans le respect du bien-être animal. Ils s'engagent aussi à une conduite respectueuse envers tous les concurrents, bénévoles, officiels de course, organisateurs, ainsi que les spectateurs pendant la compétition, et autant avant qu'après, par exemple lors d'événements liés à la course, par correspondance orale, écrite ou en ligne sur les réseaux. Le non-respect de cette loi sur le fair-play peut entraîner la disqualification de votre équipe sans remboursement et/ou une interdiction de participer aux futures compétitions.